
COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session ordinaire le 27 mars 2018 à Yaoundé en République du Cameroun, sous la présidence de **Monsieur Régis IMMONGAULT TATANGANI**, Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable de la République Gabonaise, Président en exercice du Comité Ministériel de l'Union.


Au cours de cette séance, le Comité ministériel a pris connaissance de la situation des réserves de change, de l'évolution récente de la situation macroéconomique au niveau mondial et sous-régional ainsi que des perspectives pour l'année 2018. Il a été ainsi relevé que les activités économiques se raffermiraient après une année 2017 caractérisée par un léger repli du PIB réel. En l'occurrence, il est prévu pour 2018 : *i*) un taux de croissance du PIB réel à 2,1% contre -0,1% en 2017 ; *ii*) le maintien des tensions inflationnistes sous le seuil communautaire à 1,8%, contre 0,9% un an plus tôt ; *iii*) la réduction du déficit budgétaire (base engagements, hors dons) à 2,4% du PIB, contre 3,3% en 2017, tandis que le déficit extérieur courant (hors dons) s'accroîtrait à 4,4% du PIB, contre 3,3% en 2017 ; et *iv*) la remontée du taux de couverture extérieure de la monnaie à 64,2% contre 57,5% en 2017.

Le Comité ministériel a ratifié les comptes annuels de la Banque Centrale arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'approuvés par le Conseil d'Administration et certifiés par les Commissaires aux Comptes, qui se sont soldés par un résultat bénéficiaire.

Le Comité ministériel s'est penché sur la problématique du règlement de la dette publique des Etats ainsi que de celle du financement de la COSUMAF et du GABAC. Il s'est également préoccupé des difficultés particulières que connaissent les banques de la Communauté dans le traitement judiciaire de leurs contentieux et a engagé la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale à lui présenter une réflexion sur une réforme de la législation relative au recouvrement forcé et aux voies d'exécution impliquant les établissements de crédit et de microfinance.

Le Comité ministériel a, à l'unanimité de ses membres, donné son avis conforme au projet d'amendement des Statuts de la Banque Centrale dans le sens d'y acter la suppression définitive des avances statutaires aux Etats membres.

Enfin, le Comité Ministériel a également suivi avec intérêt le rapport qui lui a été fait relativement à la Centrale des bilans de la CEMAC et à l'état d'avancement de l'examen des conventions liant les Etats aux entreprises minières et pétrolières.

Commencée à 10h 20mn, la session du Comité Ministériel a pris fin à 14h 30. 

Le Président du Comité Ministériel de
l'UMAC.



Régis IMMONGAULT TATANGANI